

Compte-rendu Comité Local de Cohésion Territoriale du Maine-et-Loire lundi 29 novembre 2021

Le lundi 29 novembre 2021, Monsieur le Préfet Pierre Ory a présidé le Comité Local de Cohésion Territoriale du Maine-et-Loire, réunissant :

- collectivités (Département, Région, EPCI, associations des maires),
- acteurs de l'ingénierie territoriale (Adil, Alter, CAUE, SIEM),
- services de l'État (sous-préfets, préfecture, DDT, ANCT),
- opérateurs (ADEME, CEREMA, AURA),
- Parlementaires (députés, sénateurs).



Introduction

Monsieur le Préfet accueille les participants (voir liste des participants en annexe) en les remerciant de leur présence pour ce deuxième Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) du Maine-et-Loire.

En introduction, Monsieur le Préfet rappelle que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires intervient sur 3 priorités territoriales :

- soutenir les petites villes et les centres-villes ;
- faire vivre les ruralités ;
- changer le quotidien des habitants dans les quartiers de la politique de la ville.

Il rappelle que l'ANCT s'appuie sur des délégations locales (une par département) pour :

- un appui aux collectivités sur des projets ;
- la mise en œuvre de programmes territorialisés (France services, Petites Villes de Demain, France Très Haut Débit, Territoires d'industrie, etc).

Ces délégations locales sont constituées des services et opérateurs de l'État ayant compétence sur le territoire départemental ; elles sont dirigées par les préfets de département.

Monsieur le Préfet rappelle que l'offre d'ingénierie est déjà importante et structurée dans le département. Les enjeux pour la délégation locale de l'ANCT sont :

- de renforcer la coordination entre services et opérateurs de l'État pour gagner en efficacité ;
- de faciliter le parcours des collectivités dans la conduite de leurs projets ;
- de renforcer la capacité collective à accompagner les projets complexes en agissant en complémentarité avec les partenaires de l'ingénierie territoriale ;
- de contribuer à l'effort d'animation et de coordination des acteurs locaux de l'ingénierie.

Monsieur le Préfet présente ensuite l'ordre du jour. Il encourage les acteurs du territoire à prendre la parole au cours de la réunion afin de témoigner et de partager un retour d'expérience sur l'activité de l'ANCT dans le département.

Madame Cabassot, chargée de mission territoriale au sein de l'ANCT nationale, indique que le Maine-et-Loire fait partie des départements qui ont bien intégré le fonctionnement de l'ANCT, en organisant par exemple une délégation locale. Elle insiste sur le fait que l'ANCT agit à titre de subsidiarité, si les solutions locales ne peuvent répondre entièrement au besoin de la collectivité. Elle ajoute qu'au niveau national, priorité sera donnée aux territoires présentant une fragilité socio-économique.

Monsieur Chalopin, représentant du conseil départemental, juge le « dispositif » ANCT intéressant et positif. Il rappelle que le Département dispose d'un service Ingénierie Territoriale, qui agit aux côtés de l'État en accompagnement des collectivités. Il souligne l'importance de poursuivre ces synergies entre Département et État et de rendre plus lisibles les dispositifs, notamment auprès des maires des petites communes.

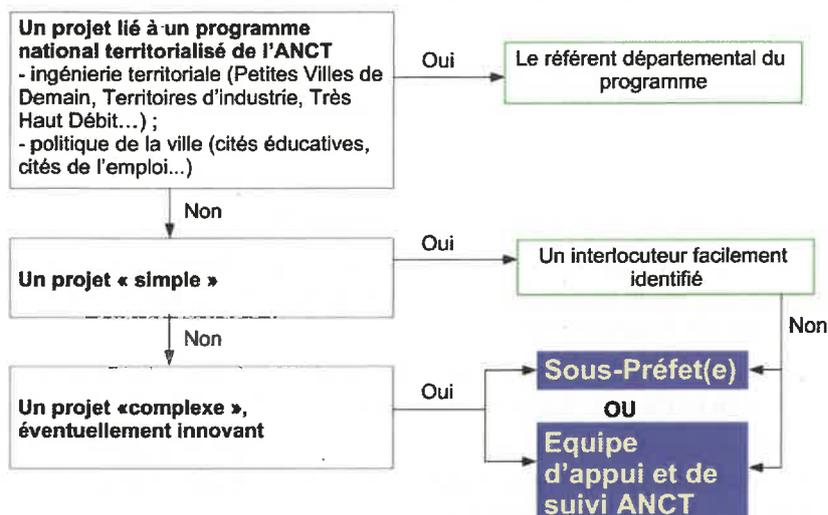
Monsieur le Préfet confirme qu'il partage cette volonté de renforcer encore la collaboration avec le Département et plus largement avec l'ensemble des partenaires du réseau Anjou Ingénierie Territoriale. Il donne la parole à Pauline Reuter, responsable du Service Territoires et Stratégie à la DDT.

Retour sur l'activité de l'ANCT en Maine-et-Loire en 2020-2021

En préambule, Pauline Reuter rappelle la « marche à suivre » pour saisir l'ANCT.

Dans le cadre de programmes territorialisés et de dispositifs de l'ANCT, l'élu sollicite le référent départemental (informations disponibles sur le site Internet des services de l'État : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/la-delegation-locale-de-l-agence-nationale-de-la-r2225.html>).

Pour une demande d'appui « sur-mesure », si l'élu identifie facilement l'interlocuteur adéquat, il prend contact directement (on ne modifie pas ce qui fonctionne déjà bien). Dans le cas contraire, par exemple si le projet est complexe ou innovant, l'élu peut se diriger vers le sous-préfet de son arrondissement ou vers « l'équipe-boussole ANCT 49 ».



L'équipe de suivi et d'appui (« équipe boussole ») est désormais composée de 4 personnes et joignable à une adresse unique : anct@maine-et-loire.gouv.fr



Sébastien Roussel – DDT
Secrétariat technique ANCT49



Pauline Reuter - DDT
Responsable du service STS



Frédéric Joseph - Préfecture
Directeur de l'Interministérialité
et du Développement Durable



Eric Fressinaud - DDT
Référént Conseil aux territoires

La mise en œuvre en Maine-et-Loire des programmes territorialisés et des dispositifs portés par l'ANCT

Ces éléments sont présentés dans une plaquette distribuée aux participants au CLCT et disponible sur le site Internet des services de l'État : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-actions-en-maine-et-loire-r2302.html>

L'accompagnement « sur-mesure » de projets et démarches des collectivités

Trois collectivités ont bénéficié d'un accompagnement « sur-mesure » pour l'élaboration de leur CRTE par des bureaux d'études recrutés via le marché national d'ingénierie porté par l'ANCT. Ces trois prestations ont représenté un total de financement de 84.225 € HT.

Quatre collectivités ont bénéficié d'un accompagnement d'opérateurs dans le cadre de conventions passées au niveau national entre ces opérateurs et l'ANCT :

- le lancement d'un Contrat d'Objectif Territorial sur un EPCI (accompagnement et financement par l'ADEME à hauteur de 350.000 € sur 3 ans, à condition d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de transition écologique) ;
- un accompagnement par le CEREMA d'une collectivité sur l'ouverture de la gouvernance de son projet de territoire aux acteurs (acteurs économiques, citoyens, associations...) ;
- des ateliers conduits par le CEREMA avec les élus de 2 Petites Villes de Demain, pour l'émergence collective d'orientations stratégiques pour leur projet de revitalisation.

La délégation locale de l'ANCT a également contribué à l'animation locale de l'ingénierie territoriale : réseaux thématiques, séminaires techniques...

Les perspectives pour 2022 sont :

- poursuivre la mise en œuvre des programmes territorialisés et dispositifs de l'ANCT ;
- structurer la réponse aux sollicitations des collectivités pour plus de réactivité ;
- poursuivre la contribution de la délégation locale de l'ANCT à l'animation technique du multi-partenariat de l'ingénierie territoriale ;
- travailler sur la visibilité des capacités d'ingénierie et sur la lisibilité de leur articulation.

Monsieur le Préfet propose un temps d'échanges sur ces éléments.

Monsieur Magnier, sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, souligne que les retours sont très positifs sur la labellisation des Maisons France Services de la part des élus, qui en reconnaissent la plus-value. En revanche, le mode de décision au niveau national donne la place au premier candidat prêt et oblige à mettre en attente d'autres communes voisines alors que leurs projets sont pertinents.

Monsieur Chalopin indique que le dispositif des conseillers numériques a rencontré un grand succès en Maine-et-Loire. Toutefois, en tant que Président du syndicat Anjou Numérique, il s'interroge sur certains recrutements ; certaines collectivités lui semblent avoir recruté un informaticien ou un animateur socio-culturel, mais pas forcément des profils compétents pour la médiation numérique, qui est pourtant la vocation du dispositif. L'idée est bonne mais cela nécessite un retour d'expérience.

Madame Cabassot apporte des éclairages sur les deux points soulevés. En ce qui concerne les Maisons France Services, les labellisations successives suivent ce qui a été défini dans le schéma

départemental d'accessibilité des services au public. La temporalité des candidatures ne devrait donc pas empêcher la labellisation d'une centralité identifiée comme prioritaire dans le schéma. Elle partage le point de vue de Monsieur Chalopin quant au recrutement des conseillers numériques en précisant que leur recrutement s'opère via une plateforme dédiée. Les postulants y font acte de candidature en répondant à un questionnaire et les structures y déposent leurs fiches de poste. Leurs missions sont clairement explicitées aux structures qui s'engagent via ce formulaire à respecter les conditions d'engagement. Les conseillers numériques reçoivent une formation dans un organisme habilité près de chez eux pour pouvoir accomplir leur mission. Une mise en relation est ensuite réalisée.

Monsieur le Préfet passe la parole à Élise Soufflet-Leclerc, Responsable de l'unité Etudes, Aménagement et Mobilité Durables à la DDT, référente technique du programme Petites Villes de Demain pour le Maine-et-Loire.

Retour d'expérience sur le Programme Petites Villes de Demain, un an après son lancement

Madame Soufflet-Leclerc souligne que dans le Maine-et-Loire, le programme est co-porté par l'État et le Département, qui bénéficie d'un historique d'accompagnement des collectivités dans la revitalisation de leurs centres.

Elle rappelle que 1600 communes françaises se sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain. En Maine-et-Loire, elles sont 15 dont 9 communes nouvelles. Madame Soufflet-Leclerc présente un portrait de ces 15 PVD : ce sont des communes qui présentent des enjeux de vieillissement de la population, de chômage, de vacance du parc privé, de part modale de la voiture importante et de préservation du patrimoine historique.

Ces 15 villes ont travaillé pendant l'année écoulée sur l'émergence ou la poursuite de leur projet de revitalisation : identification des enjeux principaux, des études existantes ou à réaliser, des premières actions à mener. La bonne dynamique des OPAH-RU est à signaler. Ces éléments ont permis de construire la convention d'adhésion au programme. Toutes les conventions d'adhésion seront signées à compter du 17 décembre 2021. À partir de la signature de cette convention, les villes disposent de 18 mois pour aboutir à une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Madame Soufflet-Leclerc indique qu'il y aura une seule ORT par EPCI et que cette ORT pourra associer plusieurs périmètres, dont obligatoirement le centre-ville de la ville principale. Elle pourra également intégrer des périmètres sur des communes hors programme PVD. Le dispositif ORT est un système souple, qui évolue dans le temps (périmètres et actions) et s'adapte au projet des élus.

Madame Soufflet-Leclerc indique que le programme PVD repose sur 3 piliers :

- un soutien en ingénierie : un accompagnement par un binôme d'agents DDT-Département, le financement de postes de chef de projet à hauteur de 75 % jusqu'en mars 2026 (9 postes ont ainsi été financés en 2021), des ateliers organisés par l'AURA et le CEREMA pour identifier les principaux enjeux ;
- un financement sur des mesures thématiques ciblées ;
- l'animation d'un club PVD, au niveau national et en local, avec un réseau des chefs de projet, un séminaire technique et des mailings d'informations.

Elle passe la parole à Monsieur Chalopin, maire de Baugé-en-Anjou et Président de l'EPCI Baugeois-Vallée, pour un témoignage sur la mise en œuvre du programme sur son territoire.

Monsieur Chalopin met en avant des points très positifs du programme PVD, qui engage les élus à clarifier et consolider leur projet de territoire. Il salue la souplesse dont l'État a fait preuve en acceptant de retenir deux chefs de projets sur le territoire de l'EPCI, dont un déjà en place.

Il souligne que le fait d'avoir un chef de projet dédié constitue une clé de réussite de la démarche. Dans le contexte d'une commune nouvelle et d'un EPCI avec plusieurs PVD, la mise en œuvre des dispositifs peut paraître complexe : transition de l'OPAH RU à l'ORT, mise en place d'une seule ORT sur le territoire de l'EPCI alors que les projets de communes sont à des stades d'avancement différents...

Il lui semble que le volet commercial, indispensable dans la démarche, n'est pas suffisamment pris en considération dans les ORT. La ville de Baugé est par exemple soumise à une vacance importante des logements situés au-dessus des commerces. Il manque un levier pour agir sur ce point.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur Chalopin et propose à Madame Cabassot de présenter les actualités du programme PVD.

Madame Cabassot indique qu'une deuxième version du guide de mise en œuvre des projets dans le cadre du programme PVD a été publiée. Elle évoque également le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « bien vieillir dans les petites villes », proposé aux PVD et qui sera mis en œuvre en plusieurs vagues.

Monsieur le Préfet propose un temps d'échange.

Monsieur Grimaud, président de la communauté de communes Anjou Bleu Communauté, s'interroge sur l'articulation entre le projet de territoire défini dans le CRTE et les projets de territoire des communes PVD. En écho à l'interrogation de Monsieur Chalopin sur le volet commercial, il rappelle qu'une foncière commerciale est en train de se mettre en place sur le département ; elle pourra peut-être combler la problématique.

Monsieur Girard, président de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, complète en disant que la problématique peut venir lorsque la commune PVD va plus vite que l'EPCI. Il espère que la PVD jouera le rôle de « booster » en donnant envie aux autres communes de suivre la même démarche.

Madame Cabassot précise que les ORT ne sont pas des dispositifs mais des zonages évolutifs et que PVD et ORT ne doivent pas être confondus. Un zonage peut contenir plusieurs dispositifs, notamment des avantages fiscaux.

L'objectif du programme PVD est de renforcer les centralités, les polarités et d'éviter que les communes ne se dévitalisent. C'est pour cela que les programmes se concluent au niveau communal et que les ORT sont au niveau des EPCI.

Elle rappelle qu'il existe des aides portées par la Banque des Territoires et par l'ANCT pour aider les commerces locaux.

Les contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Monsieur le Préfet rappelle que, via le déploiement des CRTE, le Gouvernement a souhaité accompagner chaque territoire dans la déclinaison d'un projet de relance (court terme) et de transition écologique (moyen-long terme), au croisement des besoins spécifiques des territoires et des politiques de l'État.

Le CRTE, contrat couvrant la durée du mandat municipal, s'affiche comme un contrat intégrateur ou « contrat-chapeau », avec un objectif de lisibilité et de mise en cohérence des différentes démarches sectorielles.

L'esprit du CRTE s'inscrit dans la lignée de la vocation de cette ANCT : des politiques publiques adaptées aux spécificités de chaque territoire, cohérentes entre elles ; une posture des services de l'État en accompagnement des territoires vers un développement équilibré entre transitions écologique, sociale et économique.

Dans le Maine-et-Loire, tous les EPCI ont souhaité s'inscrire dans la démarche. Quatre CRTE ont été signés cet été, les cinq autres sont en cours de construction voire de finalisation.

Monsieur le Préfet passe la parole à Mme Reuter pour présenter un état d'avancement et les perspectives pour 2022.

Celle-ci a observé que les EPCI s'étaient appropriés le dispositif de différentes manières. Chaque EPCI a choisi de travailler, au travers du CRTE, sur les domaines qui faisaient le plus sens pour ses élus : la mobilisation des acteurs, la coopération Etat-EPCI, la transversalité du projet de territoire, une intégration renforcée de la transition écologique, la mise en place du dispositif de suivi-évaluation, etc. Les échanges d'expérience entre EPCI seront donc intéressants pour cheminer vers la deuxième version de ces CRTE (outils, bonnes pratiques, réflexions...). Les perspectives pour ces prochaines versions touchent à l'élargissement des partenariats et donc des démarches intégrées, l'élargissement de la mobilisation des citoyens et des acteurs (notamment économiques), la mise en œuvre des actions, l'amélioration du dispositif de suivi-évaluation...

À noter qu'un guide « comment faire vivre son CRTE » a été publié sur le site de l'ANCT.

- **Témoignage de Monsieur Philippe Cesbron pour la communauté de communes Loire-Layon-Aubance**

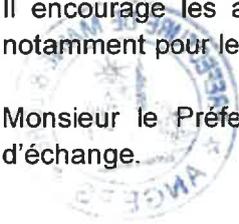
Monsieur Cesbron indique que l'objectif pour Loire Layon Aubance était de faire converger les projets de territoire des communes et de l'EPCI autour du CRTE.

Il indique que le travail sur le suivi et l'évaluation s'est avéré primordial dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du projet de territoire.

Il voit plusieurs intérêts au CRTE : donner corps à des projets émergents sur le territoire, donner une visibilité de l'action de l'État, s'assurer de la présence et de l'accompagnement de l'État.

Il encourage les acteurs en présence à poursuivre le travail de mise en visibilité des outils, notamment pour les équipes des petites communes.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur Cesbron pour son témoignage et propose un temps d'échange.



Monsieur Dumaitre, directeur régional de l'ADEME, explique que les CRTE doivent être des outils de coordination et de planification des différents financements ; en cela, il apporte une réelle plus-value. Il souligne le travail partenarial de très bonne qualité qui s'est noué avec les services de l'État dans le Maine-et-Loire et en particulier avec la DDT, dans un objectif commun de construire une vision partagée des territoires, des enjeux et des actions à proposer.

Monsieur le Préfet propose de passer au dernier point à l'ordre du jour. Il passe la parole à Monsieur Cumin, directeur de l'ingénierie territoriale et de l'environnement au Département, pour présenter comment le Département a mis en place son dispositif de soutien aux tiers-lieux.

Focus sur les Tiers-lieux

Monsieur Cumin indique que le conseil départemental a souhaité s'investir auprès des porteurs de projets pour la création ou le développement de tiers-lieux. Ainsi, en 2021, il a mené une analyse des dispositifs existants, afin de se positionner en complémentarité.

Les objectifs poursuivis par le dispositif départemental sont les suivants :

- soutenir ou créer de nouveaux lieux de développement des usages numériques,
- favoriser l'initiative locale et citoyenne,
- favoriser des actions de solidarité sociale et territoriale,
- soutenir l'économie et contribuer au dynamisme et à la revitalisation des centres-bourgs en milieu rural ou peu dense.

Pour plus d'informations, consulter le diaporama présenté en CLCT (modalités de candidature, critères d'éligibilité...).

Après l'intervention de Monsieur Cumin, Madame Cabassot présente les actualités de l'ANCT sur les tiers-lieux et sur le numérique (voir diaporama).

Conclusion

Monsieur le Préfet remercie les personnes présentes pour leur participation et clôture ce deuxième Comité Local de Cohésion Territoriale.

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Délégué Territorial de l'ANCT,**

Pierre ORY

